



Changement du système de chauffage

Par **ManonJ**, le **11/04/2013** à **22:56**

Bonjour à toutes et à tous,
Je réside dans un duplex depuis le 2 décembre 2012 équipé d'un climatiseur réversible au rez-de-chaussée et de radians à l'étage. Le climatiseur est vieux et pas entretenu par les anciens locataires. A mon arrivée dans cet appartement il ne fonctionnait donc pas, cependant la propriétaire s'est engagée à le réparer.
Un réparateur est donc venu et a réussi à le réparer, néanmoins il ne garantissait pas son fonctionnement à long terme...
J'en ai informé ma propriétaire qui, désireuse de faire des économies, m'a gentiment annoncé que si il tombait en panne à nouveau elle ferait installer des radians à la place.
Bien entendu le fameux climatiseur est à nouveau tombé en panne. Je n'en ai pas encore informé ma propriétaire, afin de me renseigner sur mes droits.
En effet, des radiateurs électriques dans une pièce toute ouverte de 43m² vont sévèrement augmenter ma facture d'électricité par rapport à un climatiseur réversible.
La propriétaire a-t-elle le droit de modifier le système de chauffage de cette manière, sachant que je n'aurais plus la clim l'été? Si oui, puis-je demander de revoir mon loyer à la baisse en compensation d'une facture d'électricité, à coup sûr, deux fois plus élevée? **merci**